

**Bâtiment Pluton – Assainissement de l'installation de ventilation de la piscine –
Demande de crédit**

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. EXPOSE PRELIMINAIRE

Le bâtiment Pluton est doté de deux installations de ventilation: l'une pour les vestiaires de la piscine et de la salle de gym, l'autre pour le local du bassin de natation.

Depuis leur mise en fonction en 1973, ces installations ont déjà été au bénéfice de rénovations partielles. En 1995, une intervention sur le monobloc destiné au bassin de natation a conduit au remplacement d'une partie de l'appareil. En 1998, le monobloc servant les vestiaires a été remplacé par un système avec récupération de chaleur.

Le présent préavis concerne à nouveau le monobloc de la ventilation du bassin de natation. En effet, les travaux de 1995 se limitaient à des éléments à échanger en urgence, alors qu'aujourd'hui, c'est l'ensemble de l'agrégat qui doit être remplacé.

Outre la rénovation proprement dite, il y a lieu d'adjoindre un récupérateur de chaleur et de tenir compte des nouveaux paramètres découlant de l'amélioration de l'isolation du bâtiment suite aux travaux exécutés en 2004.

Par ailleurs, le remplacement de la gaine d'air pulsé, sur une longueur de 14 mètres, et des grilles de récupération d'air vicié est rendu nécessaire en raison de la corrosion de ces éléments.

2. TRAVAUX PROJETES

- Fourniture et pose d'un nouveau monobloc de traitement d'air pour piscine comprenant les ventilateurs de pulsion et d'aspiration, un récupérateur de chaleur à plaques, une batterie de chauffe, les filtres, les clapets d'air, les canaux de raccordement.
- Fourniture et pose du matériel de régulation.
- Fourniture et pose d'un nouveau tableau électrique pour les appareils de commande de la ventilation piscine, y compris une alimentation pour le monobloc des vestiaires.
- Fourniture et pose de tuyauterie de chauffage pour le raccordement de la batterie de chauffe.
- Travaux d'installations électriques découlant des opérations ci-dessus.

- Travaux d'installations sanitaires: évacuation des condensats.
- Travaux de maçonnerie: adaptation du socle sous le monobloc.
- Remplacement de la gaine d'air pulsé, depuis la sortie du local de ventilation, sur une longueur de 14 mètres, y compris manchettes de raccordement vers les bouches d'aération situées côté Est du bassin de natation.
- Remplacement des grilles des bouches d'aspiration situées côté Ouest du bassin de natation (air vicié).
- Evacuation des matériaux usagés.
- Fourniture des schémas de fonctionnement et instruction du personnel.

3. PLANNING

L'ensemble des travaux est planifié pour la période des vacances scolaires d'été, soit du 10 juillet au 25 août 2006.

4. DEVIS GENERAL

| | | |
|---------------------------------------|------------|------------------|
| Remplacement du monobloc | Fr. | 40'000.-- |
| Remplacement de la gaine d'air pulsé | Fr. | 7'000.-- |
| Remplacement des grilles d'aspiration | Fr. | 2'000.-- |
| Travaux de maçonnerie | Fr. | 2'000.-- |
| Travaux d'électricité | Fr. | 5'000.-- |
| Travaux sanitaires | Fr. | 2'000.-- |
| Divers et imprévus | Fr. | <u>5'000.--</u> |
| Total brut | Fr. | 63'000.-- |
| TVA 7,6 % (arrondi) | Fr. | <u>5'000.--</u> |
| Total net | Fr. | 68'000.-- |
| | | ===== |

5. FINANCEMENT

Le coût des travaux sera couvert par la trésorerie courante.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11), sur 10 ans, soit pour un montant de Fr. 7'000.-- par année.

Cette rénovation n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

Cette dépense a été prévue au plan des investissements pour 2006 (compte 503.5030.581).

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 12/2006;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le projet d'assainissement de l'installation de ventilation de la piscine du bâtiment Pluton;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 68'000.--** (soixante-huit mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, pour un montant de Fr. 7'000.-- par année. Cette construction n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 avril 2006.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexe: plan de situation

Délégués municipaux à convoquer

- Par la commission ad hoc: M. Edouard Logoz, section des bâtiments
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 10 avril 2006
RM/mg